



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

2^{ème} traitement obligatoire du 15 au 26 juin

MILDIU - OÏDIUM

Période de haute sensibilité en cours.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Début du vol de 2^{ème} génération dans le Gard et les Pyrénées-Orientales.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



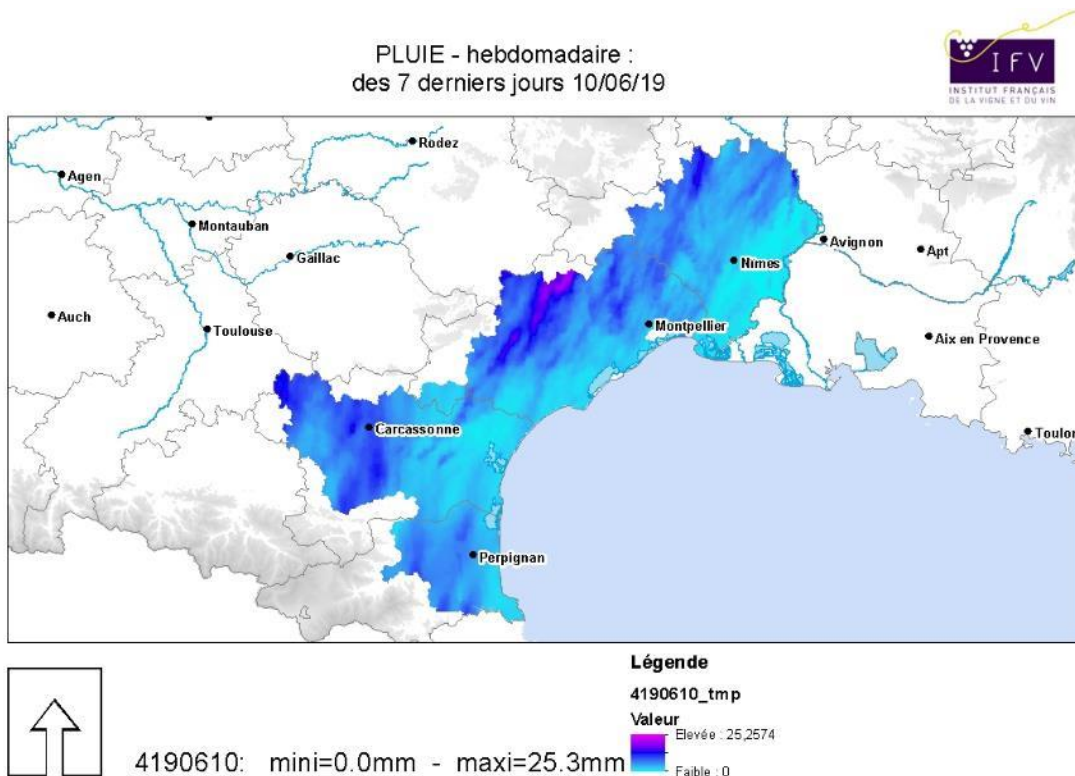
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

	3-juin	4-juin	5-juin	6-juin	7-juin	8-juin	9-juin	10-juin
ALAIGNE	0	0	3,4	0	0	0	0	1
LEZIGNAN	0	0	1,1	0	2,4	0	0	0,4
NARBONNE	0	0	0,7	0	0,2	0	0	0,1
CAZILHAC	0	0	10,7	0	0,2	0	0,2	0
LIMOUX	0	0	6,3	0	0	0	0	0,6
BARJAC	0	0	0	0	0	0,2	0,9	0,9
CARDET	0	0	0,7	0	0,8	0,1	1,6	3,5
CHUSCLAN	0	0	0,3	0	0,6	2,8	0,7	3,2
SAINT-GILLES	0	0	0,2	0	0,4	0,7	0	0
VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0,8	0	0,8	0,6
AIGUES-MORTES	0	0	0	0	1,4	0,1	0	0
VALFLAUNES	0	0	0,3	0	1,5	0	0,4	5,2
OLONZAC	0	0	2,1	0	0,1	0	0	0,3
SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	3,3	0	2,7	0,4	1,1	2,1
MARSEILLAN	0	0	0,1	0	1,6	0	0	1
POUZOLLES	0	0	1,1	0	2,5	1,2	0,7	0,8
PUISSERGUIER	0	0	1,4	0	3,9	0	0	0,1
ESTAGEL	0,8	0	1,4	0	0	0	0	3,7
PIA	0,4	0	1,9	0	0	0	0	2,5
LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	4,9	0	0	0	0	0,6
LLUPIA	0,3	0	3,9	0	0	0	0	3,1
RODES	0,8	0	3,7	0	0	0	0	3,7

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 25.3 mm) - Source IFV :



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives.
- à « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Le stade majoritairement observé est compris entre « fin floraison » (stade 25 ou BBCH 67-69) et « nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71).



« Pleine floraison »
(stade 23 ou I ou BBCH 65).



« Nouaison »
(stade 27 ou J ou BBCH 71)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Des larves de cicadelle (L2 et L3) sont encore ponctuellement observées au vignoble.

× Hérault

Quelques jeunes larves de cicadelles vectrices de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, (L2 et L3 essentiellement) sont toujours observées en nombre parfois important.

× Pyrénées-Orientales

Des cicadelles de stade L1-L2 sont observées sur les communes de Canet en Roussillon, Saleilles et Rasiguères, Tresserre. Leur nombre est assez important.

× Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, **la date du 2^{ème} traitement obligatoire est fixée dans la période du 15 au 26 juin**. Il doit être réalisé 15 jours après la 1^{ère} application.

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 1^{er} juin et le 26 juin.
- **vignoble du Gard** : pour les zones à 1 traitement, il doit être réalisé entre le 8 et le 19 juin,

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...



Larve de *Scaphoideus titanus*

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle** : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.
Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.
- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Méthodes prophylactiques : L'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

Evaluation du risque : « Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Quelques nouveaux symptômes. Période de haute sensibilité de la vigne.

× Aude

Très peu de nouvelles taches sont observées sur le vignoble. Pour l'essentiel, elles correspondent à l'épisode contaminant du 23 mai.

× Gard

Quelques nouveaux symptômes sont observés depuis la semaine dernière. À ce jour, des extériorisations sont observés sur tous les secteurs du département. Le nombre de parcelles touchées reste faible avec des fréquences de symptômes faibles à moyennes en fonction des parcelles.

× Hérault

De nouveaux repiquages sur feuilles et/ou sur inflorescences sont observés, essentiellement, dans les parcelles déjà atteintes.

Les tous premiers symptômes sur grappes, faciès « rot gris », sont visibles dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Les nouvelles parcelles atteintes sont peu nombreuses.

L'évolution de la maladie est faible, elle progresse surtout dans les parcelles déjà atteintes.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur inflorescences sont visibles dans certaines parcelles.

• **Données de la modélisation**

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 11 juin) :

J = 11 juin	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque Mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Etant donné que la vigne est en période de haute sensibilité, le risque peut varier très rapidement.</p> <p>Il est toujours très fort sur une grande majorité du département de l'Aude.</p> <p>Dans l'Hérault, le risque est très fort sur le Biterrois, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais, ainsi que localement sur la Vallée de l'Orb-Lodévois (Lodève, Celles, Villeneuve), la Basse Vallée de l'Hérault (Agde, Magalas, Mèze, Villeveyrac) et la Moyenne Vallée de l'Hérault (Saint Jean de Fos).</p> <p>Le risque est variable sur le Gard : fort à très fort sur l'ouest du département, le nord (bassin Alésien, Vallée du Rhône Nord) ainsi que sur Beaucaire et de Caissargues à Saint Gilles.</p> <p>Le risque sur les Pyrénées-Orientales est toujours stable et reste très fort dans les secteurs Plaine Nord Tech, Plaine Sud Tech, Aspres, Moyenne Vallée de l'Agly.</p>	<p>Le risque à 7 jours est stable pour les départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard.</p> <p>Pour les Pyrénées-Orientales, le secteur Cru Banyuls passe en risque très fort.</p>
Contaminations	<p>Le démarrage des contaminations épidémiques a été détecté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Carcassonnais (+0.2) sur les pluies du 5 Juin, Minervois Est (+0.4) sur les pluies du 7 Juin - Pyrénées-Orientales : Bas Conflent (+0.02) sur les pluies du 5 juin, Moyenne Vallée de l'Agly (+1.4) sur les pluies du 10 juin <p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :</p> <p>Sur les pluies du 5 Juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+2.8), Corbières Occidentales (+0.5) et Hautes Corbières (+1.4), Limouxin (+3), Littoral (+0.15), Malepère (+1.1), Minervois Ouest (+0.4) - Gard : Costières (+0.06) - Hérault : Hauts Coteaux (+1.1), Vallée de l'Orb-Lodévois (+4.3) - Pyrénées-Orientales : Aspres (+4.8), Plaine Nord Tech (+4.2), Plaine Sud Tech (+5.8) <p>Sur les pluies du 7 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hérault : les Hauts Coteaux (+0.5), Biterrois (+0.4), Vallée de l'Orb Lodévois (+0.7), Basse Vallée de l'Hérault (+0.01), Montpelliérais (+0.2), Nord Montpelliérais (+1), <p>Sur les pluies du 8 et 9 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gard : Vallée du Rhône Nord (+0.4) <p>Sur les pluies du 10 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gard : Bassin Alésien (+0.7), Vallée de la 	<p>De nouvelles contaminations sont annoncées :</p> <p>Sur les pluies du 11 juin sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+3.1), Carcassonnais (+0.8), Corbières Occidentales (+1.2), Hautes Corbières (+2), Limouxin (+3), Littoral (+3), Malepères (+2), Minervois Est (+1.3), Minervois Ouest (+0.7) - Gard : Costières (+0.8), Garrigues Sommiérois (+1.2), Uzège Ouest (+1.4), Vallée de la Cèze (+0.8), Vallée du Rhône Nord (+0.2), Vallée du Rhône Sud (+0.2) - Hérault : Minervois (+0.1), Hauts Coteaux (+1.2), Biterrois (+0.7), Vallée de l'Orb- Lodévois (+1), - Basse Vallée de l'Hérault (+0.2), Montpelliérais (+0.2), Nord Montpelliérais (+0.1) - Pyrénées-Orientales : Aspres (+2.7), Cru Banyuls (+4), Moyenne Vallée de l'Agly (+0.8), Plaine Nord Tech (+6), Plaine Sud Tech (+5), Bas Conflent (+0.2) <p>Sur les pluies du 14 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+1), Limouxin (+0.3)

	<p>Cèze (+0.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pyrénées-Orientales : Aspres (+4.2), Cru Banyuls (+0.3) - Hérault : Montpelliérais (+0.9), Nord Montpelliérais (+0.2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gard : Bassin Alésien (+0.2), Uzège Ouest (+0.1), Vallée de la Cèze (+0.2), - Hérault : Minervois (+0.1), Hauts Coteaux (+1.4), Biterrois (+0.6, Vallée de l'Orb-Lodévois (+0.8) - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+2) <p>Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entraînent pas de nouvelles contaminations sur la semaine à venir.</p>
--	---	--

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu.

✓ **Milstop** (pas de modélisation)

Evaluation du risque : Les pluies de la semaine écoulée et de ce début de semaine ont pu engendrer de nouvelles contaminations. De plus, les humidités nocturnes et matinales suffisent à maintenir une pression mildiou dans les parcelles où il est déjà présent.

La période de forte sensibilité de la vigne est en cours. La plante peut connaître des dégâts jusqu'à grappes fermées/début véraison.

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crosse des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

Surveiller les symptômes et consulter la météo.

Description des symptômes

Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018 / 2019 p. 66.

Mesures prophylactiques :

- Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang.

OÏDIUM (Erysiphe necator)

• **Situation aux vignobles**

× **Vignoble régional**

Le **stade onze-douze feuilles** (18) est atteint, il marque le début de la période de haute sensibilité de la vigne.

Les 1^{ers} symptômes sur baies sont observés.

× Aude

Des symptômes sur feuilles de faible fréquence et de très faible intensité sont observés en toutes zones du département, principalement sur parcelles à historique et/ou cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan).

Plus rarement des symptômes sur inflorescences ou sur grappes sont détectés sur ces mêmes cépages.

× Gard

Les premières repiquages sur baies sont observés depuis la semaine dernière sur Chardonnay, Carignan et Roussanne. De nouvelles contaminations sur feuilles sont également observées, toujours sur cépages sensibles.

À ce jour, ces symptômes sont observés sur parcelles à historique oïdium.

× Hérault

De nouveaux repiquages sur feuilles et/ou inflorescences sont observés dans les parcelles à « drapeaux », dans les situations sensibles (cépages et/ou historique et/ou environnement) mais aussi dans certaines parcelles non sensibles (Merlot, Sauvignon Blanc, Syrah...).

Les 1^{ers} symptômes sur baies sont visibles.

La maladie est en progression cette semaine, même si de nombreuses parcelles sont toujours saines. Le nombre de parcelles atteintes et la fréquence des symptômes est en légère augmentation.

× Pyrénées-Orientales

La maladie continue sa progression.

Les phases de sporulations intenses sont visibles et font apparaître la maladie sur baies dès leur grossissement.

Des symptômes sur inflorescences sont plus fréquemment visibles sur les parcelles du vignoble.



Symptômes sur baie et sur feuille

Evaluation du risque : période de haute sensibilité en cours. Surveiller l'évolution des symptômes.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violets.

BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Quelques nouveaux symptômes.

× Aude

Quelques rares symptômes sur feuilles sont toujours observés dans le secteur de Limoux. Les taches observées, peu fréquentes, ne sont pas fructifères à ce jour (absence de pycnide).

× Gard

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés. À ce jour, la fréquence et l'intensité des symptômes sont faibles.

× Hérault

Dans des parcelles sans historique, les 1^{ères} taches fructifiées (avec pycnides) et/ou de nouveaux symptômes sont découverts sur feuilles dans le Minervois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et dans le Montpelliérais.

Quelques nouveaux symptômes fructifiés sur feuilles sont observés dans des parcelles où la maladie était présente les années passées mais maîtrisée dans la Basse Vallée de l'Hérault.

× Pyrénées-Orientales

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans les Aspres premiers coteaux.



Taches de black rot

Evaluation du risque : Il convient de repérer les parcelles à risque et de surveiller l'évolution des symptômes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• Eudémis (*Lobesia botrana*)

× Vignoble régional

Début du vol de 2^{ème} génération dans le Gard et les Pyrénées-Orientales.

× Aude

A l'exception de secteurs très tardifs où les stades ne sont pas encore atteints, on observe la présence de glomérules en très faible fréquence sur l'ensemble du département.

- Glomérules et larves L1 observés en Minervois en zone non confusée
- Glomérules souvent vides ou avec larves avancées (stade L4/L5) en zone narbonnaise.
- Glomérules formés à Lézignan.
- Présence en faible fréquence de glomérules, à l'exception d'une parcelle à 20 %, avec larves de stades L2 à L4 sur le secteur de Limoux.

× Gard

Les toutes 1^{ères} captures sont observées en secteurs sensibles.

× Hérault

Le vol de la 2^{ème} génération n'a pas démarré.

Des larves de stade L4 et L5 essentiellement sont encore observées dans les glomérules présents.

× Pyrénées-Orientales

Le vol de 2^{ème} génération a débuté dans le secteur très précoce de la Plaine nord Tech.

A ce jour, il n'est pas observé de dépôt de pontes.

Evaluation du risque : suivre le deuxième vol et les toutes 1^{ères} pontes.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

Hérault : Quelques papillons sont notés dans les pièges.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

Gard : de nouvelles captures sont observées en zone précoce. L'intensité des captures est faible à moyenne.

Pyrénées-Orientales : de nouvelles captures sont observées dans les pièges du réseau.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Hérault

Quelques très rares symptômes sont observés sur feuilles dans le Montpelliérais.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.



Botrytis cinerea sur feuilles

ACARIENS

× **Hérault** : Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Evaluation du risque : Dans les situations réputées à risque, surveillez l'évolution des populations des ravageurs et la présence d'auxiliaires.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile (au printemps)

CICADELLES DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

× Vignoble régional :

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : Le risque est faible, à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées

RAVAGEURS SECONDAIRES

- **Malacosome du Portugal**

- × **Pyrénées-Orientales** : Ils sont ponctuellement observés au vignoble. Mais le risque est faible à nul.



Malacosome du Portugal

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée - M. Berenguer Christophe

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.